

# Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Lucie BOSMEAN

Médecin spécialiste en médecine générale - Maison  
des femmes CHUGA



Les  
violences ne  
sont pas un  
sujet comme  
les autres

Des ressources et n° utiles :  
<http://bit.ly/violencesconfinement>

Marion Fareng, psychologue, sur  
le trauma vicariant :  
<https://youtu.be/m02h3Vf48Ps>

# Définition – Violences faites aux femmes

"La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur **l'appartenance au sexe féminin**, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances **physiques, sexuelles** ou **psychologiques**, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie **publique** ou dans la vie **privée**."

(Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence contre les femmes – novembre 1993)

# LA DIFFÉRENCE ENTRE CONFLIT ET VIOLENCE

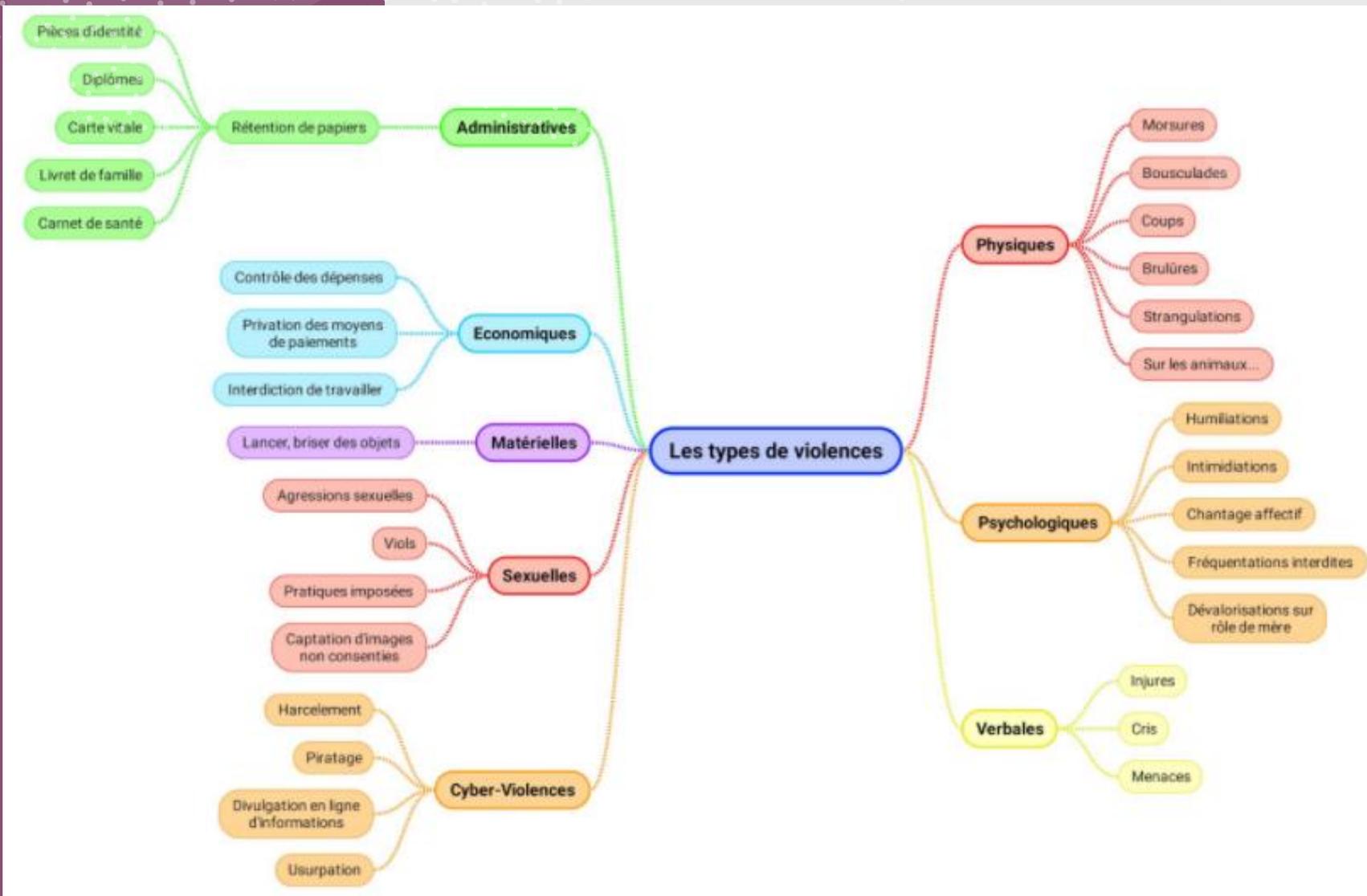
## CONFLIT

- Négociation
- Débat
- Compromis
- Apaisement réciproque
- Mode de communication violent
- Interaction
- Conflit forgé en commun
- Écoute
- Relation égalitaire

## VIOLENCE

- Atteinte à l'intégrité physique et morale
- Contrôle de la situation par une personne
- Soumission
- Domination sexiste
- Emprise
- Dialogue à sens unique
- Relations inégalitaires
- Pouvoir
- Rapport de force
- But destructeur
- Verticalité avec quelqu'un toujours en position haute et l'autre basse

# Différents types de violences



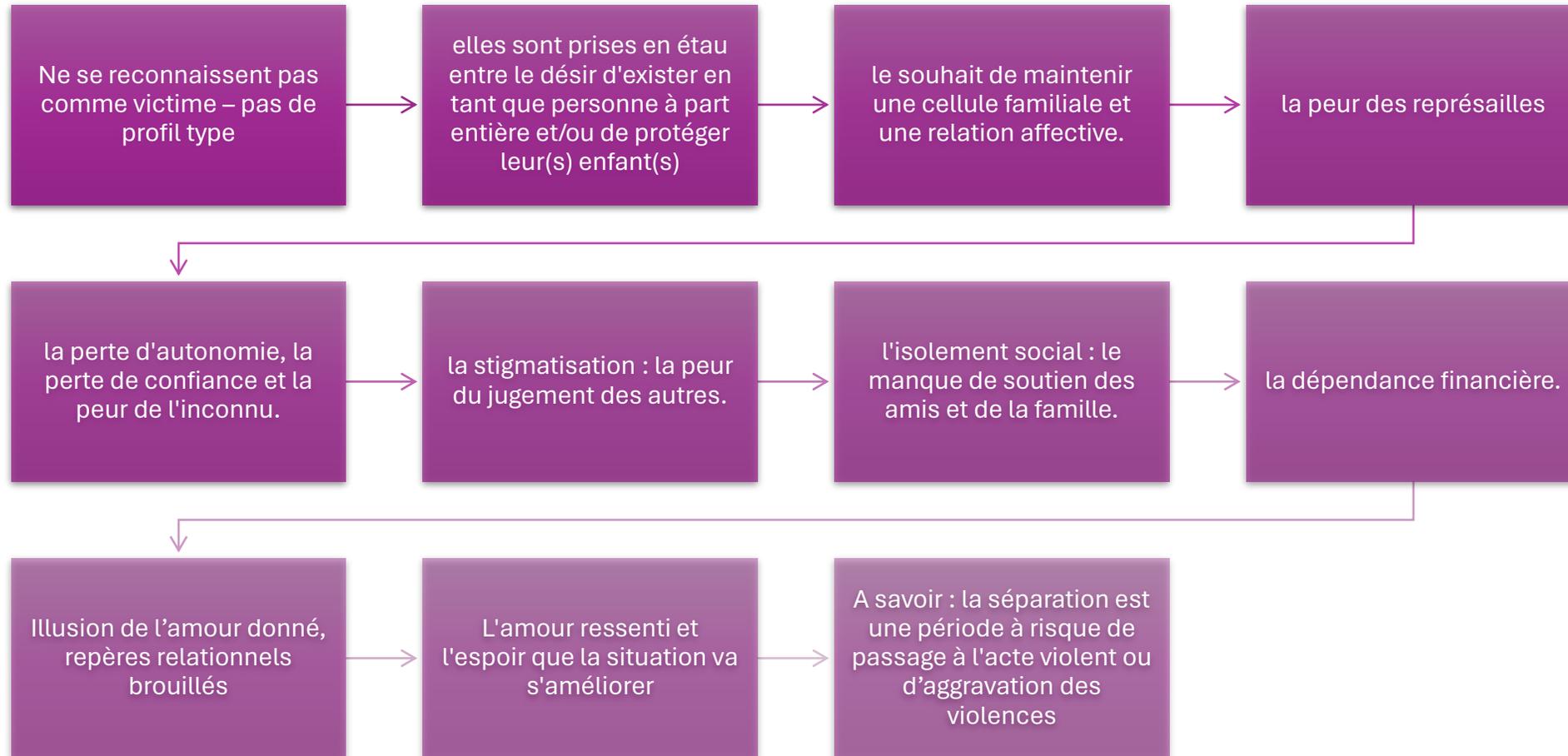
Quelle est la  
tendance  
générale lorsqu'on  
est  
face à un fait de  
violence ?

- **La banalisation**

- **La dévalorisation**

- **Le déni**

# "Mais pourquoi ces femmes ne partent pas ? Pourquoi n'identifient-elles pas les auteurs comme des auteurs ?"



# Quelques chiffres

- **Une femme sur dix est victime de violences au sein du couple en France**
- **250 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol chaque jour en France**
- **1,2 million de femmes sont victimes d'injures sexistes chaque année en France**
- **80%des femmes en situation de handicap ont subi des violences**
- **16% de la population a subi des violences sexuelles dans son enfance**

# Emprise

**Séduction**

**Isolement**

**Dévalorisation**

**Inversion de la culpabilité**

**Menace, Peur**

**Assurer son impunité**

# Le point de départ : un événement traumatique

## LE TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE

- Un événement est « traumatique » lorsqu'une personne s'est trouvée confrontée à la **mort**, à la **peur de mourir** ou à de graves blessures, ou lorsque son **intégrité physique** ou celle d'une autre personne a été menacée.

American Psychiatric Association, 2013



# Conséquences sur la santé psychique

## Immédiates

- **Pendant l'événement** : sidération, fuite, réactions délirantes...
- **Juste après l'événement** : agitation, angoisse, absence d'émotions, souvenirs intrusifs, comportements décalés...

## Différées :

- **Insomnies, cauchemars, irritabilité, isolement, colère, peur, violences ou conduites pathologiques (alcoolisme...) et dépression.**
- La victime peut également avoir des comportements **d'évitements** (éviter la foule, les transports en commun...).



# Conséquences sur la santé physique

- Etude Felliti, score ACE

Chez les **victimes** d'évènements de vie traumatisants **dans l'enfance**, les **traumatismes répétés** constituent un **facteur de risque** qui, combiné à une fragilité de terrain, génétique par exemple, sont susceptibles de **déclencher diverses maladies** comme le démontre l'étude de Felliti<sup>14</sup> dont les résultats sont résumés dans le tableau suivant:

Conséquences	Facteur de risque
Tabagisme	x 2
Dépression durant plus de 2 semaines	x 4,6
Tentatives de suicide	x 12,2
Alcoolisme	x 7,4
Maladie sexuellement transmissible	x 2,5
Cancer	x 1,9
Broncho-pneumopathie chronique obstructive	x 3,9
Hépatite	x 2,5
État de santé précaire	x 2,2
Obésité sévère	x 1,6
Absence d'activités physiques de loisir	x 1,3
Toxicomanie	x 4,7
Toxicomanie parentérale	x 10,3
Coronaropathie	x 2,2
Agressions	x 2,4
Diabète	x 1,6
Fractures	x 1,6
> 50 partenaires sexuels	x 3,2

# Comment réagir ?



Empathie

Non jugement

Congruence

Regard positif inconditionnel

Prendre soin de soi

Jamais seul.e !

Prévenir

Faire cesser

Sanctionner

# Le langage..

- Notre langage modifie notre perception du monde :
  - Pédophile => Pédocriminel
  - Conjugopathie => Conflit ou violence
  - Prise en charge des victimes => Prise en soin des personnes concernées
  - Interrogatoire => Entretien
  - Elle s'est faite violée => Il l'a violé



# Violent'hospitomètre

- Aussi pour les soignant.e.s

## VIOLENTOMÈTRE STOP AU SEXISME À L'HÔPITAL

Environnement  
professionnel égalitaire

Tu te sens dans un environnement accueillant dans ton service.

Tu te sens libre de t'habiller comme tu en as envie pour aller travailler et tu peux évoquer librement la personne avec qui tu partages ta vie (conjoint.e...) ou ta situation familiale.

Après un accouchement, ton hôpital respecte les congés parentaux et propose des aides pour garder les nouveau-nés.

Tu as rencontré la médecine du travail pour un aménagement de ton poste pendant la grossesse.

Tu connais la structure d'aide et d'écoute aux victimes de discriminations de ton lieu de travail.

Les postes à responsabilités (cadres, chef.fes de service, direction) de ton hôpital respectent la parité femme-homme et tendent vers l'inclusivité.

Les locaux, vestiaires et sanitaires de ton service ne sont pas adaptés à la diversité des genres ou des besoins (menstruels, allaitement...).

Lors de ton entretien d'embauche, on te demande si tu es divorcée, si tu as des enfants ou si tu comptes en avoir.

Un.e manipulateur.ice radio te coupe la parole et dit "T'as tes règles ou quoi ?" alors que tu lui fais une remarque.

Tu es secrétaire médicale et tu entends des médecins parler de patientes "hystériques" ou de "syndrome méditerranéen".

Le.a cadre de ton service demande aux soignantes musulmanes de retirer le voile sans évoquer de solutions pour qu'elles puissent garder les cheveux couverts.

Un.e médecin appelle systématiquement "jeune homme" une étudiante trans.

Il y a des images pornographiques dans le bureau et sur le fond d'écran des ordinateurs.

Un kinésithérapeute s'adresse à toi en te disant "Salut miss !" tous les matins et insiste pour savoir si tu es en couple.

Le chirurgien te dit "Tu veux que je te mette une fessée pour te souvenir de ma taille de gants ?".

Etudiant.e dans le service, on te dissuade, on te menace d'invalidation de stage ou de blâme pour vouloir dénoncer des violences dont tu as connaissance.

Tu entends l'interne dire à l'externe "Tu me rejoindras dans ma chambre de garde ?" et tu sais qu'il lui envoie des SMS insistants "Je t'attends".

On te met une main aux fesses dans l'ascenseur, on te fait un baiser forcé...

On t'oblige à une fellation forcée ou une pénétration forcée.

Environnement professionnel  
hostile et sexiste

Harcèlement sexuel,  
agressions sexuelles et viol

# Obligations des fonctionnaires et des employeurs

- **Lorsqu'un employeur est informé de faits pouvant s'apparenter à du harcèlement, une agression ou un viol, l'employeur doit mener une enquête disciplinaire.** La [loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#) a rendu obligatoire la mise en place par les employeurs publics de **dispositifs de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, de harcèlement moral et de discrimination**. Ces dispositifs ont ainsi largement été déployés dans l'ensemble des collectivités publiques.
- Cour de cassation 2011.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000024293557&fastReqId=779502236&fastPos=1>

=> indépendante de l'enquête pénale, elle ne doit pas être conditionnée par une condamnation ou un dépôt de plainte : ces démarches sont complémentaires

- Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis **sans délai** au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs

=> Démarche indépendante d'un dépôt de plainte déjà effectué, ces démarches sont complémentaires

- En plus des obligations propres à chaque citoyen

# Obligation des soignants

- Pour rappel, selon la convention d'Istanbul signé par la France en 2014, les professionnels de santé doivent être formés à la prévention, détection et prise en charge des violences

## **Article 15 – Formation des professionnels**

- *1 Les Parties dispensent ou renforcent la formation adéquate des professionnels pertinents ayant affaire aux victimes ou aux auteurs de tous les actes de violence couverts par le champ d'application de la présente Convention, sur la prévention et la détection de cette violence, l'égalité entre les femmes et les hommes, les besoins et les droits des victimes, ainsi que sur la manière de prévenir la victimisation secondaire.*
- *2 Les Parties encouragent l'inclusion dans la formation mentionnée au paragraphe 1, d'une formation sur la coopération coordonnée interinstitutionnelle afin de permettre une gestion globale et adéquate des orientations dans les affaires de violence couverte par le champ d'application de la présente Convention.*

## **Recommandation HAS 2019**

# Diplôme inter-universitaire

## Prise en charge des violences faites aux femmes vers la bientraitance

- <https://vimeo.com/208230439?ref=em-v-share>



The screenshot shows the website 'un maillon manquant' with the tagline 'former les soignants face aux maltraitances faites aux femmes'. The navigation menu includes 'ACCUEIL', 'DIPLOME UNIVERSITAIRE', 'L'ASSOCIATION', and 'LE BLOG'. A video player is embedded on the page, showing a man in a blue shirt sitting at a desk. The video player has a play button, a progress bar at 01:52, and the Vimeo logo. Below the video player, the text reads 'Former les professionnels de santé au diagnostic et à la prise en charge des maltraitances et violences faites aux femmes'. At the bottom, there are two categories: 'Formation universitaire' and 'Actions de sensibilisation'.

# Maison des femmes Grenoble Alpes

- Ouvert début novembre 2022, Pôle de Psychiatrie
- Prise en soins coordonnée pluriprofessionnelle
- Médecins généralistes, gynécologues, sage-femmes, kinésithérapeutes, psychologue, IDE, CCF, addictologue, juristes, travailleuses sociales, secrétaires
- En lien avec le réseau associatif et judiciaire local
- Fonctionnement en HDJ et consultations
- Ateliers d'éducation thérapeutique, groupes de paroles, médecine intégrative (karaté, self défense, art thérapie...)
- RID et formation des professionnels / services

04.76.76.68.00 ou [maisondesfemmes@chu-grenoble.fr](mailto:maisondesfemmes@chu-grenoble.fr)

Ou demande d'avis par SISRA



**Uni(e-s)verselles**

# Parcours à la MDF

FICHE DE LIAISON à adresser par email : [maisondesfemmes@chu-grenoble.fr](mailto:maisondesfemmes@chu-grenoble.fr)  
pour orientation vers la Maison des Femmes du CHU Grenoble Alpes

DATE de l'adressage : .....

ORIENTEE PAR : .....

Téléphone et mail de l'adresseur : .....

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Téléphone ..... Email .....

Peut-on joindre la personne sans danger ? Oui – Non

Si non, personne de confiance (N° ou mail) .....

Contexte de violences :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Violences conjugales (physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives) | <input type="checkbox"/> Viol                                  |
| <input type="checkbox"/> Inceste   | <input type="checkbox"/> Violences extrafamiliales             |
| <input type="checkbox"/> Violences intrafamiliales   | <input type="checkbox"/> Violences lors du parcours migratoire |
| <input type="checkbox"/> Prostitution  |  |
| <input type="checkbox"/> Autre : .....   |  |

Violences en cours : Oui – Non

Violences passées : Oui - Non

Dangerosité de la situation ? Oui - Non

Motif ? .....

Vulnérabilité(s) :

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Grossesse    | <input type="checkbox"/> Handicap                |
| <input type="checkbox"/> Isolement    | <input type="checkbox"/> Précarité               |
| <input type="checkbox"/> Addiction(s) | <input type="checkbox"/> Actualité psychiatrique |

Présence d'enfants mineur.es : Oui – Non

Quel est le besoin de la patiente ?  
.....  
.....

Qu'attendez-vous de cette orientation ?  
.....  
.....

Prises en charge actuelles :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Médecin traitant  | <input type="checkbox"/> Psychiatre    |
| <input type="checkbox"/> Juridique         | <input type="checkbox"/> Social        |
| <input type="checkbox"/> Psychologue - CCF | <input type="checkbox"/> Autre : ..... |

Antécédents médicaux : .....

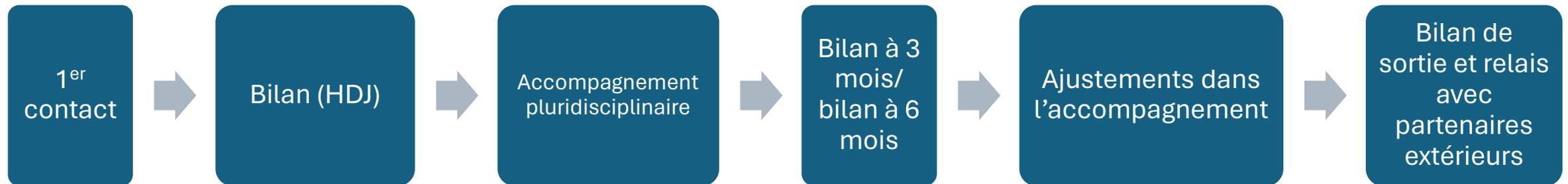
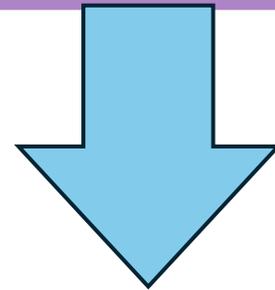
Régime Sociale : Sécurité Sociale - Mutuelle - AME - CMU – Aucun

Langue : .....

Besoin de traduction : Oui – Non

# Étapes clés d'un parcours à la Maison des femmes Grenoble Alpes

Inclusion des patientes qui nous contactent directement (téléphone/mail) ou qui sont orientées par un.e professionnel.le



Le parcours est pensé pour durer jusqu'à une année.

# Take home message

- Fréquent, gravissime et REVERSIBLE
- La sécurité d'abord
- REPETITION
- Jamais seul
- Que si on est formés
- Que si on est disponible émotionnellement
- Résilience
- Attention aux traumatismes vicariants



Merci pour votre  
attention

